

## PROCEDURE D'INSCRIPTION APPRENTIS



### Etape 1

**Vous êtes admis à l'Enssat et vous avez répondu « OUI définitif » suite aux appels**

✓ Pour les étudiants recrutés par le concours sur titres sous statut apprenti (filière Informatique ou Photonique & Electronique) et ayant trouvé un terrain d'apprentissage, vous êtes admis sur liste principale et vous avez accepté la place. Complétez le dossier d'inscription (ci-joint) et le retourner au plus tôt muni des pièces demandées.

### Etape 2

**Acquittement de la CVEC, démarche obligatoire même si vous êtes exonéré-e.**

Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC). Cette démarche est à effectuer sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Vous devrez présenter au service scolarité une attestation d'acquittement ou d'exonération.

**Pour l'année 2022-2023, la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) s'élève à 95 €.**

### Etape 3

**Inscription administrative**

- ✓ Compléter le dossier d'inscription ci-joint
- ✓ Réunir les pièces justificatives et les retourner au service Scolarité avant le 25 août 2022 à l'adresse ci-dessous :

ENSSAT  
Service Scolarité – Inscription 2022  
6 rue de Kerampont  
22305 LANNON CEDEX

### Pièces justificatives à fournir au service scolarité

- Le dossier d'inscription dûment complété et signé
- L'attestation d'acquittement de la CVEC
- Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2022-2023
  - L'attestation de recensement ou le certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (APO)
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - 1 photo d'identité
  - Copie du diplôme ou attestation de réussite de DUT, BTS ou licence

### Carte multi-services KorriGO

Le service d'impression de l'Enssat utilise la carte korriGO. Nous vous encourageons à commander dès à présent cette carte si vous n'en possédez pas une (si c'est le cas merci de bien vérifier que c'est écrit **carte des transports et des services**). La première carte est gratuite et il n'est pas nécessaire de mettre un titre de transport valide dessus. La commande de la carte se fait directement sur ce site <https://www.star.fr/boutique-en-ligne/creer-un-compte>. Pour plus d'informations sur l'utilisation de cette carte, vous pouvez consulter cette page <https://docinfo.univ-rennes1.fr/carte-korri-go-services>

## Calendrier

- ✓ **Rentrée** : vous serez convoqué à la Scolarité le **lundi 5 septembre 2022** pour finaliser votre inscription. Votre carte d'étudiant, les certificats de scolarité, identifiants, et badge pour l'accès aux locaux vous seront remis à cette occasion. Vous recevrez votre horaire de passage par message électronique à partir de fin août.
- ✓ **Test Toeic** : pour l'élaboration des groupes de niveau en anglais : mardi 6 septembre

## Informations pratiques

- ✓ **Pour tout ce qui concerne les questions pratiques au sujet de votre installation sur Lannion**, vous pouvez solliciter l'association de élèves via les réseaux sociaux (AEE-BDE de l'ENSSAT sur Facebook, @AEEssat sur Twitter et @aeenssat sur Instagram).
- ✓ **Concernant les possibilités de logement** sur Lannion, vous pouvez consulter le site web de l'Enssat à l'adresse : [http://www.enssat.fr/fr\\_FR/vie-etudiante/aides-et-logement](http://www.enssat.fr/fr_FR/vie-etudiante/aides-et-logement).

## Contacts

*Pour toutes les demandes de précision ou questions sur la procédure d'inscription, merci d'utiliser l'adresse mél suivante : [scolarite@enssat.fr](mailto:scolarite@enssat.fr)*

*Le service scolarité sera fermé durant la période de fermeture de l'établissement pour congés d'été, à partir du vendredi 20 juillet 2022 après-midi et réouvrira le jeudi 25 août 2022 au matin.*